

## **Tragédie n. f.**

**1.** Œuvre dramatique en vers qui représente des personnages héroïques dans des situations de conflit exceptionnelles, propres à exciter la terreur ou la pitié. *Tragédies de Sophocle, de Racine.* || Genre dramatique que constituent ces pièces. *La tragédie classique, celle du XVIIe s. français.* **2.** Par métaph. Événement funeste. *Les tragédies de la guerre*

*Dictionnaire Universel Francophone* © 1997 HACHETTE/EDICEF

**A.** Au sens propre :

**1.** *ANTIQ. GR.* Œuvre lyrique et dramatique mettant en scène des acteurs masqués dialoguant et un chœur chantant, dont le sujet, propre à exciter la terreur ou la pitié, était emprunté à la mythologie ou à l'histoire ; genre dramatique auquel appartient ce type de pièce.

*En particulier.* [En France aux XVIIe et XVIIIe s.] Œuvre dramatique en vers, dont la composition est soumise à des règles strictes (les trois unités)\*, qui met en scène des personnages illustres, tirés de l'Antiquité grecque ou romaine, qui fait reposer l'action sur des conflits passionnels dans lesquels les personnages sont déchirés et implacablement entraînés vers une catastrophe ou un destin désastreux.

\*La règle des trois unités tirée d'Aristote=Unité d'action, de lieu, de temps d'une pièce, dans une pièce qui montre une seule action se déroulant dans un seul lieu et en moins de vingt-quatre heures.

**B.** Au sens figuré :

**1.** Événement ou enchaînement d'événements terribles, funestes, dont l'issue est fatale.

**2.** Aventure difficile, douloureuse, pleine de déboires et de risques.

**3.** Caractère d'une chose funeste et implacable. (*Tragédie de l'amour*)

*Le Trésor de la langue française informatisé* <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>